

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°75-2025-09-03-00008**  
**fixant la composition de la commission de propagande instituée pour Paris**  
**en vue de l'élection du député de la 2<sup>ème</sup> circonscription de Paris à l'Assemblée Nationale des 21 et**  
**28 septembre 2025**

Le Préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris  
Grand officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral, notamment ses articles R. 31 et R. 32 ;

Vu le décret n° 2025-769 du 5 août 2025 portant convocation des électeurs pour l'élection d'un député à l'Assemblée nationale (2e circonscription de Paris);

Vu les désignations du Premier président de la Cour d'appel de Paris ;

Vu les désignations du représentant de l'opérateur chargé de l'envoi de la propagande.

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Une commission de propagande est instituée à Paris en vue de l'élection du député de la 2<sup>ème</sup> circonscription de Paris à l'Assemblée Nationale du 21 et 28 septembre 2025.

La commission siège à la Préfecture de Paris, 5 rue Leblanc, 75015 Paris et :

- 1° Elle sera installée le 4 septembre 2025 à 9h00 pour le 1<sup>er</sup> tour et se tiendra les 4 et 5 septembre 2025, si besoin;
- 2° Elle sera installée le 22 septembre 2025 à 14h pour le 2<sup>ème</sup> tour et se tiendra les 22 et 23 septembre 2025, si besoin.

Elle examine les documents de propagande qui devront être livrés à la société Koba, route de Neuilly-sous-Clermont 60290 Rantigny, conformément à l'annexe au présent arrêté :

- au plus tard le mercredi 10 septembre à 18h00 pour le 1<sup>er</sup> tour ;
- au plus tard le mardi 23 septembre à 12h00 pour le 2<sup>nd</sup> tour.

**Article 2 :** La commission de propagande est composée comme suit:

**a) Présidence :**

- **Pour le premier tour**
  - o Journée du 4 septembre 2025 :
    - Titulaire : madame Elodie GUENNEC, vice-présidente
    - Suppléante : Olivia LUCHE-ROCCHIA, vice-présidente chargée des fonctions de juge de l'instruction
  - o Journée du 5 septembre 2025:
    - Titulaire : Rémi FERREIRA, juge
    - Suppléante : Frédérique MAREC, première vice-présidente

- **Pour le second tour**

- Journée du 22 septembre 2025:
  - Titulaire : Fanny LAINÉ, première vice-présidente adjointe
  - Suppléant : Rémi Ferreira, juge
- Journée du 23 septembre 2025 :
  - Titulaire: Béatrice FOUCHARD-TESSIER-Tessier, première vice-présidente adjointe
  - Suppléante : Elodie GUENNEC, juge, vice-présidente

b) Membres (pour les deux tours):

- M. Mohamed SOLTANI, chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de Paris, titulaire ;
- M. David BOISAUBERT, adjoint au chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de Paris, suppléant ;
- Mme Virginie COSAQUE, cadre à La Poste, représentante de l'opérateur chargé de l'envoi de la propagande, titulaire ;
- Mme Virginie CAREL, cadre à La Poste, représentante de l'opérateur chargé de l'envoi de la propagande, suppléante ;

c) Secrétaire (pour les deux tours):

- M. Ufuk DALKAYA, chargé de la réglementation des structures culturelles et de l'organisation des élections à la préfecture de Paris.

**Article 3** : Chaque liste de candidats peut désigner un mandataire qui participe aux travaux de cette commission avec voix consultative.

**Article 4** : Le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la Préfecture de région d'Île-de-France, Préfecture de Paris ([www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr)). Il sera, en outre, notifié aux personnes visées à l'article 1er du présent arrêté.

Fait à Paris, le 03 septembre 2025

**Le préfet,**  
La Préfète, secrétaire générale aux politiques publiques,  
Assurant la suppléance du Préfet de la région Île-de-France,  
Préfet de Paris

SIGNE

Marie GAUTIER-MELLERAY

## CRITERES DE CONDITIONNEMENT

### Plateforme IMPRIMEUR :

KOBA met à disposition des imprimeurs une **plateforme IMPRIMEUR** (SaaS), ergonomique et intuitive, permettant :

- La génération et impression des étiquettes pour cartons et palettes.
- L'identification directe des documents, réduisant ainsi les risques d'erreurs.
- L'automatisation de l'attendu réception dans les systèmes KOBA pour anticiper les flux.

### Fonctionnement détaillé :

#### Étape 1 - Accès page d'accueil Espace élection :

- Lien d'accès : <https://elections.koba.com/>.
- Imprimer mes étiquettes.
- Rééditer mes étiquettes.



*Exemple de principe de la plateforme IMPRIMEUR*

#### Étape 2 - Informations imprimeur :

- Nom de l'imprimerie.
- Nom, prénom, téléphone, adresse mail et nom du contact opérationnel.
- Respect des critères de conditionnement : Un document relatif aux **critères de conditionnement des documents** est également disponible et téléchargeable par les imprimeurs depuis la plateforme suivant les préconisations ci-après :
  - Documents présentés en un seul bord et non bi-jointés (ou quinconces).
  - Documents livrés à plat.
  - Mettre impérativement les documents (circulaires de propagande électorale et bulletins de vote) sous élastique - pas de blister ni de cerclage pour la mise sous pli.

### ⚠ Critères de conditionnement

#### Envois bulletins de vote - MAIRIE

- Mise en carton sur palette 80\*120 identifiée avec fiche palette
- Un seul candidat par palette
- Conditionnés par paquets bien talonnés de 1 000 ex avec un élastique ou lien papier uniquement (sans film rétractable et sans intercalaire)
- Filmer la palette + cerclage plastique

#### Envois circulaires et bulletins de vote - ÉLECTEURS

- Mise en carton sur palette 80\*120 identifiée avec fiche palette
- Un seul candidat par palette
- Conditionnés par paquets bien talonnés de 1 000 ex avec un élastique ou lien papier uniquement (sans film rétractable et sans intercalaire)
- Filmer la palette + cerclage plastique

[TÉLÉCHARGER LES CRITÈRES DE CONDITIONNEMENT](#)

### Informations imprimieur

Pourquoi renseigner ces informations ? Ces informations sont nécessaires pour fiabiliser le processus de réception dans nos sites de production. De plus, ces informations seront transmises à la Préfecture concernée, ce qui permettra de préparer les modalités de remboursement.

Nom de l'imprimerie \*

Nom \*

Prénom \*

Téléphone \*

Adresse e-mail \*

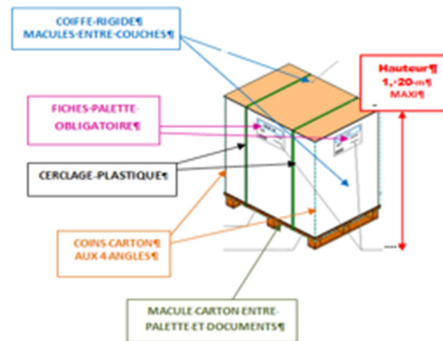
Nom du contact opérationnel \*

(\*) Champs obligatoires

SUIVANT

#### ELEMENTS DU BON DE LIVRAISON :

- ✓ Nom du département, préfecture, commune & candidat
- ✓ Nombre de palettes
- ✓ Quantité
- ✓ Type de documents :
  - Circulaires **Electeurs**
  - Bulletins de vote **Electeurs**
  - Bulletins de vote **Colisage Mairie**



#### CRITERES DE CONDITIONNEMENT :

Les palettes ne respectant pas ces critères pourront être refusées

Envois Bulletins de vote – MAIRIE	Envois circulaires & bulletins de vote ELECTEURS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Mise en carton sur palette 80*120 identifiée avec fiche palette</li> <li>➢ Un seul candidat par palette</li> <li>➢ Conditionnés par paquets bien talonnés de 1 000 ex avec un élastique ou lien papier uniquement (sans film rétractable et sans intercalaire)</li> <li>➢ <b>FILMER la palette + CERCLAGE plastique</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Mise en carton sur palette 80*120 identifiée avec fiche palette</li> <li>➢ Un seul candidat par palette</li> <li>➢ Conditionnés par paquets bien talonnés de 1 000 ex avec un élastique ou lien papier uniquement (sans film rétractable et sans intercalaire)</li> <li>➢ <b>FILMER la palette + CERCLAGE plastique</b></li> </ul>

Les étiquettes carton et palette sont téléchargeables sur notre site cf. annexe – Notice impression étiquettes

Le Filmage de la palette devra assurer le maintien des documents lors du transport (4 coins carton à filmer avec la palette)  
Ajouter la mention, « NE PAS GERBER » (sur au moins 2 faces de la palette)

Exemple de principe de la fiche des critères de conditionnement des documents électoraux dans le cadre des livraisons